

PÉNITENCE DE TOUS LES JOURS

selon saint Augustin

La pénitence se réduit trop souvent pour nous au sacrement, et sa place est marquée dans notre vie selon la fréquence et la régularité de nos confessions. Il en allait tout autrement pour l'Eglise ancienne. Le sacrement de pénitence était réservé aux fautes très graves, adultère, homicide, apostasie, et chacun ne pouvait le recevoir qu'une seule fois durant sa vie ; il apparaissait donc comme une exception, et l'on doit penser que beaucoup de fidèles mouraient sans jamais l'avoir reçu. Depuis le jour de leur conversion pourtant, leur vie s'était déroulée sous le signe de la pénitence. C'est par la pénitence qu'ils s'étaient préparés au baptême de la rémission des péchés, car, expliquait saint Augustin, « personne ne passe au Christ pour commencer à être ce qu'il n'était pas s'il ne fait pénitence d'avoir été ce qu'il était » (*Sermo*, 351, 2, 2). Et le même Augustin rappelait à ses fidèles, comme il l'écrivait dans ses livres, qu'ils ne pouvaient vivre sans péché et que la pénitence s'imposait à eux comme un devoir de tous les jours. Le mot peut nous faire peur. Tout en nous aidant à fixer sur nous-mêmes un regard plus lucide, l'enseignement de l'évêque d'Hippone apprendra aux pécheurs que nous sommes à mieux saisir l'un des sens de notre prière et l'urgence de la charité fraternelle.

I. LA CONFESSION DU PÉCHEUR

Notre condition de pécheurs

Le baptême efface tous les péchés, et celui qui meurt aussitôt après l'avoir reçu part sans aucune dette, l'âme purifiée de toutes ses souillures. Ainsi inaugurée par cet universel pardon, il ne faudrait pas s'imaginer pourtant que la vie du chrétien, qui doit continuer son exil ici-bas, puisse se passer sans rémission des péchés. A quelque degré de sainteté qu'il soit parvenu, il n'en éprouve pas moins sa misère de pécheur, car, si le fils de Dieu opère en lui sa croissance, le fils d'Adam survit également en lui jusqu'à la fin, avec son ignorance et sa faiblesse :

« En tant que nous sommes unis à notre Dieu par la foi, l'espérance et la charité et que nous l'imitons à la mesure de nos possibilités, nous ne péchons pas, nous sommes des fils de Dieu ; mais en tant qu'à l'occasion de la faiblesse de la chair, car, la mort n'ayant pas encore été détruite, elle-même n'a pas encore été transformée par la résurrection, des mouvements répréhensibles et pervers se glissent en nous, nous péchons... C'est pourquoi l'Écriture dit avec la même vérité : *Celui qui est né de Dieu ne pêche pas*, et : *Si nous prétendons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous* (1 Jean, 3, 9 et 1, 8). La première sentence est dite à cause des prémices de l'homme nouveau, la seconde à cause des reliques du vieil homme, car nous les portons l'un et l'autre en nous durant le temps de cette vie. Mais peu à peu la nouveauté se développe et succède à la vétusté qui cède. Cependant, tant que l'un et l'autre agissent en nous, nous sommes dans le stade : nous frappons l'ennemi à coups de bonnes œuvres, mais nous sommes aussi frappés par lui en n'évitant pas le péché avec assez de précaution » (*Sermo*, 351, 3, 6 ; *P.L.*, 39, 1542)¹.

Tant qu'il n'a pas obtenu la pleine adoption des fils jus-

1. Sur l'authenticité augustinienne de ce sermon, mise en doute par certains, voir A.-M. LA BONNARDIÈRE, *Les commentaires simultanés de Matth., 6, 12 et de 1 Jean, 1, 8 dans l'œuvre de saint Augustin*, dans *Revue des études augustinienne*s, 1955, p. 139.

que dans la rédemption de son corps (cf. *De peccat. mer. et remis.*, 1, 7, 8-8, 10 ; *P.L.*, 44, 155-158), le baptisé reste donc un homme partagé : en lui se livrent bataille les forces de vie qu'il doit à sa régénération spirituelle et les forces de mort qu'il tient de sa première naissance :

« Tant qu'ils vivent de cette vie mortelle, les enfants de Dieu sont en lutte avec la mort. Sans doute il est écrit d'eux en toute vérité : *Tous ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu ceux-là sont les enfants de Dieu* (*Rom.*, 8, 14). Néanmoins, s'ils sont poussés par l'Esprit de Dieu et progressent vers Dieu comme des fils de Dieu, c'est de telle façon qu'étant fils des hommes, leur esprit, alourdi surtout par un corps soumis à la corruption (cf. *Sag.*, 9, 15), reste exposé à certaines passions humaines qui les font dévier vers eux-mêmes et par là commettre le péché. Il y a, certes, différence dans la gravité ; car du fait que tout crime est un péché il ne suit pas que tout péché soit aussi un crime. C'est pourquoi nous convenons que l'existence des saints, au cours de cette vie mortelle, peut bien se trouver exempte de crimes. Mais, *quant au péché, si nous prétendons n'en pas avoir*, comme le dit ce grand Apôtre, *nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous* (*1 Jean*, 1, 8) » (*Enchir.*, 17, 64 ; trad. J. RIVIÈRE, Bibliothèque augustinienne 9, p. 217 ; Cf. *Epist.*, 153, 3, 8).

Ces déclarations d'Augustin sur la condition pécheresse de l'homme ici-bas se présentent parfois sans doute dans des contextes polémiques, soit qu'il lutte contre les Donatistes qui prétendaient être les seuls à donner le vrai baptême, parce qu'ils formaient l'Eglise des saints (cf. *Contra litt. Petil.*, 2, 105, 241 ; *Contra Cresc.*, 2, 27, 33-28, 35 ; *P.L.*, 43, 343-344 ; 487-488), soit qu'il poursuive l'orgueil des Pélagiens selon qui les justes ne récitaient la cinquième demande du Pater : *Remets-nous nos dettes*, que pour les pécheurs, et non pour eux-mêmes (cf. *De peccat. mer. et remis.*, 2, 10, 13 ; *De nat. et gratia*, 18, 20 ; *P.L.*, 44, 159 ; 256 ; *Epist.*, 176, 2 ; 178, 3 ; *P.L.*, 33, 763 ; 773). En réalité, ces affirmations appartiennent plus encore à son enseignement pastoral : elles expriment une vérité qu'Augustin a lue dans la Bible et qui lui apparaît capitale pour bâtir l'édifice spirituel de ses chré-

tiens sur le fondement solide de l'humilité (cf. *Sermo*, 69, 2). Les textes invoqués sont multiples (*Ps.*, 142, 2 ; *Prov.*, 20, 9 ; *Eccli.*, 7, 21 ; *Job*, 14, 5 ; 37, 7 ; *Dan.*, 9, 5. 15. 20 ; *Jacques*, 3, 2), mais il en est deux surtout auxquels il ne cesse de se référer et que, du reste, il joint souvent ensemble², pour appuyer sa conviction et gagner celle de ses fidèles, *Matth.*, 6, 12 et *1 Jean*, 1, 8 ;

« Le bienheureux Apôtre Jean, écrivant d'une manière salulaire et véridique, affirme entre autres choses : *Si nous prétendons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous remettre nos péchés et nous purifier de toute iniquité* (*1 Jean*, 1, 8-9). Par ces paroles le bienheureux Jean a enseigné, ou plutôt le Seigneur Jésus lui-même, s'exprimant par Jean, a enseigné qu'en cette chair, en ce corps corruptible, sur cette terre, en ce siècle mauvais, durant cette vie remplie de tentations, personne ne vit sans péché. La sentence est absolue et n'a pas besoin de commentateur : *Si nous prétendons que nous n'avons pas de péché*. Quel est en effet celui qui n'a pas de péché ? L'Écriture le dit : *Pas même l'enfant dont la vie n'est que d'un seul jour sur la terre* (*Job*, 14, 4, selon les Septante)... Mais le fidèle est venu par la foi au sacrement de la régénération, et tous ses péchés lui ont été remis ; maintenant, il vit sous la grâce, il vit dans la foi, il est devenu membre du Christ, il est devenu temple de Dieu, et pourtant de même qu'il est devenu membre du Christ et temple de Dieu, s'il prétend qu'il n'a pas de péché, il se trompe et la vérité n'est pas en lui ; il ment s'il dit : je suis juste...

Mais laissons là les paroles de Jean ; voici dans le corps de l'Église, dont tu affirmes qu'elle n'a ni tache ni ride ni rien de tel (cf. *Eph.*, 5, 27), voici que va venir l'heure de la prière ; toute l'Église va prier, et toi, tu te tiens au dehors ; viens à la prière du Seigneur, viens à la balance, dis : *Notre Père qui es dans les cieux...* Continue : *Remets-nous nos dettes*. Réponds, hérétique, quelles sont tes dettes ? As-tu reçu de Dieu une somme que tu as empruntée ? Non, dit-il. Je ne t'interrogerai donc plus à ce sujet, car le Seigneur lui-même va expliquer quelles sont ces dettes dont nous demandons la

2. Cf. A.-M. LA BONNARDIÈRE, *op. cit.*, p. 129-147.

remise. Disons donc la suite : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. Que le Seigneur donne son explication : *Car si vous remettez aux hommes leurs péchés* (vos dettes, ce sont donc des péchés), *votre Père aussi vous remettra vos péchés*. Reviens donc à la prière, hérétique, si tu es devenu sourd à la vraie doctrine de la foi. *Remets-nous nos dettes*, le dis-tu ou non ? Si tu ne le dis pas, bien que tu sois présent de corps, tu es séparé de l'Eglise. Car c'est la prière de l'Eglise, c'est la parole qui vient de l'enseignement du Seigneur. Lui-même a dit : *Priez ainsi* ; il a dit à ses disciples : *Priez ainsi* ; il a dit aux disciples, il a dit aux Apôtres, il nous dit à nous, les agnelets, il a dit aux béliers du troupeau : *Priez ainsi*. Considérez qui a dit et à qui, la Vérité aux disciples, le Pasteur des pasteurs aux béliers : *Priez ainsi : Remets-nous nos dettes, comme nous remettons à nos débiteurs*. C'est le Roi qui parlait à ses soldats, le Christ à ses Apôtres, la Vérité aux hommes, le Très-Haut, à ceux d'en bas : je sais ce qui vous arrivera, c'est moi qui vous pèse, je vous dis ce qui se passe en vous, car je le sais plus que vous. Dites : *Remets-nous nos dettes, comme nous remettons à nos débiteurs* » (*Sermo*, 181, 1 et 6 ; *P. L.*, 38, 979-982 ; cf. *In Jo. Ep. Tr.*, 1, 6 ; *Sermo*, 351, 6 ; *De sancta virgin.*, 48-49 ; *Epist.*, 135, 3, 8 et 5, 3...).

Très souvent, comme il le fait dans ce sermon, Augustin souligne que le précepte du Seigneur s'adresse à tous, sans aucune exception : c'est à ses saints Apôtres eux-mêmes, aux pasteurs membres du Pasteur, qu'il a appris à réciter chaque jour l'oraison dominicale (*Sermo*, 135, 6, 7 ; 58, 5, 6 ; *En. in Ps.*, 142, 6 ; *Epist.*, 157, 1, 2) ; les évêques, debouts à l'autel, se frappent la poitrine en même temps que tout le peuple pour demander, dans le *Pater*, la rémission de leurs fautes quotidiennes (*Sermo*, 56, 7, 11 ; 351, 3, 6). Cette prière, qui est aveu de péché, est la prière des baptisés, la prière des fils ; c'est toute l'Eglise qui la récite chaque jour, et refuser de la dire, c'est se séparer de l'Eglise (*Sermo*, 181, 5, 7 ; *De fide et symb.*, 10, 21 ; *Epist.*, 187, 8, 28), s'opposer à la volonté du Seigneur et contredire son enseignement, « car, s'il n'y avait pas de ces fautes inévitables en cette vie, il n'en aurait pas indiqué le remède quotidien dans la prière où il nous a appris à dire : *Remets-nous nos dettes* » (*De fide et op.*, 26, 48).

La vigilance à l'égard des fautes de tous les jours

Ces péchés quotidiens qui se rencontrent en toute vie d'homme, si juste soit-il, ne doivent pas être négligés pour autant³. Il est vrai, « l'homme ne peut, tant qu'il est dans la chair, éviter tout péché, du moins les péchés légers. Mais ces péchés que nous disons légers, ne les tiens pas pour anodins. Si tu les tiens pour anodins quand tu les pèses, tremble quand tu les comptes. Nombre d'objets légers font une grande masse » (*In Jo. Ep. Tr.*, 1, 6 ; trad. P. AGAESSE, Sources chrétiennes 75, p. 127).

Le point de vue d'Augustin est psychologique : il n'entend pas dire que les fautes légères, en s'accumulant, pourraient finir par constituer un péché mortel, mais il veut souligner que, non regrettées et non combattues, elles insensibilisent peu à peu l'âme aux choses spirituelles, l'habituent à vivre dans un état de péché et la prédisposent aux chutes graves (cf. *Sermo*, 15, 3). Aussi ne manque-t-il pas de multiplier ses avertissements pour tenir en éveil la vigilance de ses fidèles et, à l'aide de comparaisons familières, souvent répétées, il s'efforce de leur faire comprendre le danger des négligences :

« Ces péchés quotidiens ne peuvent pas ne pas se glisser dans l'âme, à cause de la fragilité humaine. Ne les méprise pas parce qu'ils sont moins grands, crains-les parce qu'ils sont plus nombreux. Faites attention, mes frères. Ils sont tout petits, ils ne sont pas grands. Ce n'est pas une bête comme le lion qui brise la gorge d'une seule morsure. Mais souvent de petites bêtes arrivent à tuer si elles sont nombreuses. Qu'on jette un homme dans un lieu rempli de puces, est-ce qu'il n'en meurt pas ? Elles ne sont pas grosses pourtant, mais telle est l'infirmité de la nature humaine qu'elle peut être tuée même par les bêtes les plus petites. Ainsi en est-il des petits péchés : vous remarquez qu'ils sont petits, prenez garde qu'ils sont plus nombreux. Quelle est la petitesse des grains de sable : si l'on met trop de sable dans le navire, il le fait couler et périr. Quelle est la petitesse des gouttes de pluie : ne rem-

3. Sur ces péchés légers, cf. E.F. DURKIN, *The theological distinction of sins in the writings of st. Augustine*, Mundelein (Ill.), 1952, p. 83-147.

plissent-elles pas les fleuves, ne renversent-elles pas les maisons ? N'allez donc pas les mépriser...

Ces péchés sont quotidiens, ils n'en sont pas moins des péchés, et ce n'est pas parce qu'ils sont plus nombreux qu'ils sont légers. Mais parce qu'ils sont très nombreux et de tous les jours, il faut craindre la ruine qu'amènerait leur grand nombre, sinon leur grandeur » (*Sermo*, 9, 17 et 18 ; *C.C.*, 41, p. 141-142 et 144 ; *In Jo. Ev. Tr.*, 12, 14 ; *In Jo. Ep. Tr.*, 1, 6 ; *Sermo*, 56, 9, 12 ; 261, 11, 10 ; 278, 12 ; *En. in Ps.*, 129, 5).

L'âme est au milieu de ce monde comme un navire sur les flots de la mer : le naufrage est le même, que le navire soit englouti par une lame d'une extrême puissance ou que l'eau, s'y infiltrant peu à peu, l'emplisse et le fasse couler (*Epist.*, 265, 8 ; *Sermo*, 56, 7, 11 ; 58, 9, 10 ; *In Jo. Ev. Tr.*, 12, 14). Il s'agit donc tous les jours de vider soigneusement la sentine :

« L'eau ne peut pas ne pas pénétrer à travers les fentes des jointures. Or, en s'infiltrant insensiblement, elle finit par se rassembler en telle quantité que le navire coulerait, si l'eau n'était pas vidée. Ainsi, dans le cours de cette vie, notre faiblesse et notre mortalité offrent comme des fissures par lesquelles le péché pénètre sous la pression des flots du siècle. Il faut vider la sentine pour ne pas couler... Mais sois sur tes gardes : tu es encore en mer. Il ne suffit pas que tu le fasses une fois ; tu ne seras en sécurité qu'après avoir traversé la mer, quand tu seras parvenu à la terre ferme de cette patrie, où tu n'auras plus à craindre d'être battu par les flots » (*Sermo*, 278, 13 ; *P.L.*, 38, 1274).

« *Le commencement des œuvres bonnes,
c'est la confession des œuvres mauvaises* »

Les hommes se ressemblent en ce qu'ils sont tous des pécheurs. Mais leur attitude à l'égard du péché établit une différence fondamentale entre eux : les uns aiment leurs péchés, les autres accusent leurs péchés. En grand spirituel, nourri par la méditation des Ecritures, Augustin découvre dans cette confession du pécheur le premier pas vers sa libération. A ses

chrétiens d'Hippone il commente en ce sens *Jean*, 3, 19-21 :

« Or tel est le jugement : la Lumière est venue dans le monde et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la Lumière, car leurs œuvres étaient mauvaises. De qui, mes frères, le Seigneur a-t-il trouvé les œuvres bonnes ? De personne. Il a trouvé mauvaises les œuvres de tous. Comment donc certains ont-ils fait la vérité et sont-ils venus à la Lumière, comme l'indique la suite : *Celui qui fait la vérité vient à la Lumière pour qu'il apparaisse que ses œuvres sont faites en Dieu* ? Comment certains ont-ils fait une œuvre bonne pour venir à la Lumière, c'est-à-dire au Christ ? Et comment certains ont-ils aimé les ténèbres ? En effet, s'il les a tous trouvés pécheurs et s'il les guérit tous du péché, si c'est à cause des hommes mortels et qu'il a trouvés injustes que le Seigneur est mort, comment faut-il entendre ces paroles : *Tel est le jugement : la Lumière est venue dans le monde, et les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la Lumière, car leurs œuvres étaient mauvaises* ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Quels sont ceux en effet dont les œuvres étaient bonnes ? N'es-tu pas venu pour justifier les impies ? Mais, dit-il, *ils ont mieux aimé les ténèbres que la Lumière*. C'est ici que se trouve le nœud : beaucoup en effet ont aimé leurs péchés, beaucoup ont confessé leurs péchés, parce que celui qui confesse ses péchés et accuse ses péchés agit déjà avec Dieu. Dieu accuse tes péchés ; si tu les accuses, toi aussi, tu te joins à Dieu. L'homme et le pécheur sont pour ainsi dire deux réalités : quand tu entends parler de l'homme, c'est Dieu qui l'a fait ; quand tu entends parler du pécheur, c'est l'homme qui l'a fait lui-même. Détruis ce que tu as fait pour que Dieu sauve ce qu'il a fait. Il faut que tu haïsses en toi ton œuvre et que tu aimes en toi l'œuvre de Dieu. Mais quand tu commences à détester ce que tu as fait, c'est alors que tes œuvres bonnes commencent, parce que tu accuses tes œuvres mauvaises. Le commencement des œuvres bonnes, c'est la confession des œuvres mauvaises. Tu fais la vérité, et tu viens à la Lumière. Qu'est-ce à dire : tu fais la vérité ? Tu cesses de te louer, de te flatter, de t'aduler, de te dire : je suis juste, alors que tu es injuste, tu commences alors à faire la vérité. Tu viens à la Lumière pour manifester que tes œuvres sont faites en Dieu, car cela même qui t'a déplu, ton péché, ne te déplairait pas si Dieu ne t'éclairait pas et si sa vérité ne le montrait pas à tes yeux. Au contraire, celui qui, après avoir été averti, n'en continue pas moins à aimer ses péchés prend en haine la Lumière qui l'avertit et il la fuit pour que ses œuvres mauvaises qu'il aime ne soient

pas dénoncées. Mais celui qui fait la vérité accuse les maux qui sont en lui, il ne s'épargne pas, il ne se pardonne pas pour que Dieu lui pardonne, car ce qu'il veut que Dieu lui pardonne, il le reconnaît lui-même et il vient à la Lumière, à qui il rend grâces de lui avoir montré ce qu'il devait haïr en lui » (*In Jo. Ev. Tr.*, 12, 13).

Quelques semaines plus tard, il répète à ses fidèles le même enseignement : « Le commencement de notre justice, c'est la confession des péchés. Tu commences à ne plus défendre ton péché, c'est déjà un commencement de justice (*In Jo. Ep. Tr.*, 4, 3).

Le pécheur, en effet, qui se reconnaît coupable, s'est déjà détaché de son péché qu'il juge et qu'il condamne. Il est passé du côté de Dieu, il a ouvert son regard à la lumière de Dieu, il aperçoit la réalité telle que Dieu la lui montre et, bien loin de fuir cette humiliante révélation, il l'accueille avec reconnaissance. Il établit la vérité en lui en acceptant la vérité sur lui : « L'apôtre Jean écrit : *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous abusons et la vérité n'est pas en nous.* Donc, si tu confesses que tu es pécheur, la vérité est en toi, car la vérité même est lumière. Ta vie n'a pas encore sa pleine splendeur, parce que s'y trouve le péché ; déjà pourtant tu commences à être éclairé, parce que s'y trouve la confession des péchés » (*In Jo. Ep. Tr.*, 1, 6 ; trad. P. AGAESSE, Sources chrétiennes 75, p. 127 ; cf. *Conf.*, 2, 3, 6 ; 6, 16, 26 ; *En. in Ps.*, 84, 14).

Par la confession de ses actes de péchés et de son état de pécheur, l'homme conforme son jugement au jugement de Dieu ; par la condamnation de ses péchés, il prend pour ainsi dire les sentiments de Dieu, il conforme sa volonté à la volonté divine : « Lorsque nous commençons à confesser nos péchés, la haine même du péché commence déjà à nous faire semblables à Dieu, puisque nous haïssons ce que Dieu haït aussi » (*En. in Ps.*, 84, 15 ; *P.L.*, 37, 1080).

« Commencez à vous unir à Dieu. De quelle manière ? De manière que vous déplaise ce qui lui déplaît aussi. Ta vie mauvaise lui déplaît : si elle te plaît à toi, tu es séparé

de lui ; si elle te déplaît, tu te joins à lui par la confession. Vois de combien tu lui es dissemblable, puisque tu lui déplaïs à cause de cette dissimilitude même. Tu as été fait, ô homme, à l'image de Dieu, mais par ta vie perverse et mauvaise tu as troublé en toi et détruit en toi l'image de ton Créateur. Rendu dissemblable à lui, tu te regardes et tu te déplaïs ; tu commences à lui devenir semblable dès que tu déplaît ce qui déplaît aussi à Dieu » (*En. in Ps.*, 75, 3 ; *P.L.*, 36, 959 ; cf. *En. in Ps.*, 50, 16 ; *Sermo*, 29, 6 ; 19, 4).

La conscience du péché et son regret font donc surgir dans le pécheur un homme nouveau : par suite de sa faiblesse d'homme, il continue à être marqué par le péché, mais il échappe à son emprise par la confession. Du haut du ciel la justice de Dieu commence à rayonner sur lui (cf. *En. in Ps.*, 84, 14) :

« Humilie ton cœur, brise ton cœur, sois le bourreau de ton cœur. Tu seras alors juste en tant que tu te corriges, tout en demeurant pécheur en tant que tu es à corriger, car par ce qui te déplaît tu es injuste, mais parce que te déplaît ce qui est injuste en toi tu es juste. Veux-tu voir combien tu es juste ? Ce qui te déplaît en toi, c'est ce qui déplaît aussi à Dieu : tu t'es uni à la volonté de Dieu et tu hais en toi ce que lui n'a pas fait et qu'il hait... Donc, parce que tu te vois du même œil que Dieu, que tu te réjouis en sa loi et que tu condamnes en toi ce que sa loi y condamne, vois combien tu es juste ; mais parce que tu es tombé, que tu as fait ce qui déplaît à Dieu et que, par la fragilité de la faiblesse humaine, tu es porté encore à le faire, parce que tu portes encore la faiblesse de la chair et que tu gémisses en ton âme sous la révolte, sous ce rapport tu es injuste et pécheur » (*En. in Ps.*, 140, 14 ; *P.L.*, 37, 1825).

Les formules d'Augustin ne doivent pas laisser croire que l'homme aurait le pouvoir de se restaurer lui-même. Quelque temps avant de commenter *Jean*, 3, 19-21, l'évêque d'Hippone avait expliqué le *De profundis*, et, tout en déclarant que la prière du pécheur criant sa détresse amorce déjà son changement, il avait pris soin d'affirmer que Celui-là seul qui l'avait créé peut le recréer : « Si (l'image de Dieu qu'est l'homme) n'est pas renouvelée et restaurée par Dieu qui l'a imprimée quand il a formé l'homme, — car l'homme a pu être capable de tomber, il n'est pas capable de se ressusciter, — elle reste

dans l'abîme ; si elle n'est pas délivrée, comme je l'ai dit, elle continue à rester dans l'abîme. Mais quand elle crie du fond de l'abîme, elle se lève de l'abîme, et ce cri lui-même ne lui permet pas de rester longtemps dans les bas-fonds » (*En. in Ps.*, 129, 1 ; *P.L.*, 37, 1696).

C'est que l'âme qui se reconnaît pécheresse devient du fait même guérissable : elle attend son Sauveur. Celle qui se tient pour juste au contraire représente un cas désespéré (*In Jo. Ev. Tr.*, 7, 18-19 ; *En. in Ps.*, 50, 16) : elle pense se suffire à elle-même et son orgueil aveugle ne fait que l'emprisonner dans sa maladie et sa misère. Augustin insiste donc sur la prise de conscience du péché, point de départ absolument nécessaire de la conversion et du salut. Que l'homme ait le courage de se placer en face de lui-même et de se voir, sans complaisance, tel qu'il est, sous le regard de Dieu ; qu'il prenne la responsabilité de son passé, sans inventer d'excuses ni rechercher d'autres coupables (cf. *Sermo*, 29, 3) ; qu'il s'accuse avec humilité, qu'il regrette ses fautes et qu'il accepte avec confiance d'en implorer le pardon. Dieu n'attend que cette humble et loyale confession pour pardonner, et le pardon qu'il accorde coïncide avec la formation du regret au cœur du pécheur. Le péché ne saurait demeurer impuni : si l'homme ne consent pas à le reconnaître et à le condamner, il faudra que Dieu le condamne ; mais si l'homme se constitue son accusateur, Dieu ne peut que pardonner. Augustin aime à décrire ce double mouvement en rapprochant deux versets des Psaumes : *Averte faciem tuam a peccatis meis* (*Ps.*, 50, 11), et : *Ne avertas faciem tuam a me* (*Ps.*, 26, 9) :

« Dieu détourne sa face des péchés de celui qui les confesse, de celui qui s'accuse et implore le secours et la miséricorde de Dieu. Il détourne sa face de ses péchés, mais il ne la détourne pas de lui. Car c'est à celui auquel il est dit : *Détourne ta face de mes péchés*, qu'il est dit ailleurs : *Ne détourne pas ta face de moi...* Le péché ne peut pas être impuni ; qu'il soit impuni, ne convient pas, il ne le faut pas, ce n'est pas juste. Puisque le péché ne doit pas être impuni, il faut donc qu'il soit puni par toi pour n'être pas puni par Dieu. Que ton péché t'ait pour juge, et non pour défenseur. Monte contre toi-même au tribunal de ton esprit et établis-

toi comme un coupable devant toi. Ne te place pas derrière toi, de peur que Dieu ne te place devant lui. Il est dit dans le psaume : *Parce que je connais mon iniquité et que mon péché est toujours devant moi* (Ps., 50, 5), c'est-à-dire, parce que mon péché est devant moi, qu'il ne soit pas devant toi ; et parce que je reconnais mon péché, toi, méconnaiss-le. Le péché est donc puni ou par toi ou par Dieu, mais par toi sans toi, par Dieu avec toi. Qu'il t'ait donc comme accusateur pour que tu aies Dieu comme défenseur » (*Sermo* 20, 2 ; *C.C.*, 41, p. 262-263).

« Que ton péché soit devant toi pour qu'il ne soit pas devant Dieu ; toi, ne sois pas devant toi pour être devant Dieu. En effet, comme nous voulons que Dieu ne détourne pas sa face de nous, nous voulons qu'il détourne sa face de nos péchés... Si tu veux qu'il détourne sa face de tes péchés, toi-même détourne ta face de toi et ne la détourne pas de tes péchés. Car si tu ne détournes pas ta face de tes péchés, tu t'irriteras contre tes péchés ; et si tu ne détournes pas ta face de tes péchés, tu les reconnais et lui les méconnaît » (*En. in Ps.*, 122, 3 ; *P.L.*, 37, 1631-1632 ; cf. *En. in Ps.*, 44, 18 ; 50, 14 ; 74, 2 ; *Conf.*, 8, 7, 16 ; *Sermo*, 19, 1-2 ; 29 A, 4 ; *In Jo. Ev. Tr.*, 12, 13).

Faire prendre conscience du péché, tel avait été, dans l'histoire du peuple de Dieu, le rôle préparatoire de la Loi avant la venue du Sauveur : elle avait obligé les Juifs orgueilleux à comprendre qu'ils n'étaient que des pécheurs et, les ayant convaincus de leur impuissance à pratiquer les commandements, elle les avait portés à réclamer l'aide d'un Libérateur (cf. *In Jo. Ev. Tr.*, 3, 2, 11, 14 ; *En. in Ps.*, 129, 3). Tel peut être aussi, dans l'histoire de chacun, le rôle de la réprimande, qui découvre l'homme à lui-même et lui révèle sa misère (cf. *De corrept. et gratia*, 5, 7). Augustin nous raconte, pour sa part, comment le récit fait par Ponticianus de la vie de saint Antoine et de la vocation monastique des deux chargés de mission avait été l'instrument de son propre retour en lui-même : « Voilà ce que racontait Ponticianus. Mais toi, Seigneur, pendant qu'il parlait, tu me retournais vers moi-même, me ramenant de derrière mon dos où je m'étais mis pour ne pas porter les yeux sur moi ; et tu me plaçais bien en face de moi, pour me faire voir combien j'étais laid, combien j'étais

difforme et sordide, couvert de taches et d'ulcères. Je voyais et j'étais horrifié ; mais il n'y avait pas de lieu où fuir loin de moi. Si j'essayais de détourner de moi mon regard, cet homme faisait toujours son récit, mon récit ; et toi, de nouveau, tu me plaçais devant moi, tu enfonçais mon image dans mes yeux pour me faire rencontrer mon iniquité et la haïr. Je la connaissais bien, mais je dissimulais, je repoussais, j'oubliais » (*Conf.*, 8, 7, 16 ; trad. TREHOREL-BOUSSOU, Bibliothèque augustinienne 14, p. 43).

La confession sincère du péché se présente dans cette ligne comme un appel au Christ-Médecin (cf. *Sermo*, 137, 4). Dans sa miséricorde, il est toujours prêt à intervenir, mais il faut que l'âme se reconnaisse malade et se rende disponible pour recevoir les soins et s'ouvrir sans réticence à l'action de celui-là seul qui peut la guérir et la rendre belle :

« Tu veux plaire au Christ, ô âme ? Que feras-tu pour être belle ? Il faut d'abord que ta difformité te déplaie, et alors, de celui-là même à qui tu veux plaire en étant belle, tu mériteras la beauté. Car il sera ton réformateur, celui qui fut ton formateur... Vois ce que tu es, et, si cela te déplaît, cherche à ne plus être ainsi. En effet, si quand tu es laide tu te déplaïs à toi-même, déjà tu plais à celui qui est beau. Comment cela ? Parce que ta laideur te déplaît, tu commences par la confesser... Accuse d'abord ta laideur, car la laideur de l'âme provient des péchés, des iniquités. En accusant ta laideur, commence par la confession ; par la confession, tu commences à être embellie, et quel est celui qui t'embellit sinon celui qui est *le plus beau parmi les fils des hommes* (*Ps.*, 44, 3) ? » (*En. in Ps.*, 103, ser. 1, 4 ; *P.L.*, 37, 1338 ; cf. *En. in Ps.*, 95, 7).

On comprend dès lors comment confession des péchés et confession de louange sont intimement unies dans la pensée d'Augustin⁴ : l'homme ne peut se reconnaître pécheur sans proclamer du même coup la grandeur unique de Dieu, sa toute-puissance et sa miséricorde : « Nous confessons, et quand

4. Cf. J. RATZINGER, *Originalität und Ueberlieferung in Augustins Begriff der confessio*, dans *Revue des études augustiniennes*, 1957, p. 384-392.

nous louons Dieu, et quand nous nous accusons nous-mêmes. L'une et l'autre confession appartiennent à la piété, que tu te reprennes toi-même, toi qui n'es pas sans péché, ou que tu loues Celui qui ne peut avoir de péché... Dans la confession, l'accusation de soi est louange de Dieu... Que nous nous accusions, que nous bénissions Dieu, deux fois nous louons Dieu. Si nous nous accusons avec piété nous louons Dieu. Quand nous louons Dieu, nous le proclamons comme celui qui est sans péché ; quand nous nous accusons nous-mêmes, nous rendons grâce à celui par qui nous sommes ressuscités » (*Sermo*, 67, 1, 2 et 4 ; *P.L.*, 38, 433-434 ; cf. *Sermo*, 29, 2 ; 29 A, 1 ; *En. in Ps.*, 66, 6 ; 69, 6 ; 94, 4 ; *In Jo. Ev. Tr.*, 14, 5). Il n'est pas même besoin que cette louange s'exprime dans des paroles, l'humilité de la prière témoigne, à elle seule, que le pécheur ne met plus son espérance qu'en Dieu :

« Quand on confesse ses péchés, on doit les confesser en louant Dieu, et, pour être religieuse, la confession des péchés doit être sans désespoir et demander la miséricorde de Dieu. Elle contient donc la louange de Dieu, soit en paroles, quand elle le proclame bon et miséricordieux, soit par le sentiment seul, quand elle le croit. Car ce publicain, dont on ne nous a rapporté que ces paroles : *Seigneur, aie pitié de moi qui suis un pécheur* (*Luc*, 18, 13), même s'il n'a pas dit : parce que tu es bon et miséricordieux, ou d'autres paroles semblables, n'aurait pas dit ce qu'il a dit s'il ne le croyait pas, parce qu'il a prié avec espérance, et l'espérance ne peut exister sans la foi. On peut donc louer Dieu d'une manière pieuse et vraie sans qu'il y ait confession des péchés ; mais il n'y a pas de confession des péchés pieuse et utile si Dieu n'est pas loué, soit de cœur, soit de bouche ou en paroles » (*En. in Ps.*, 105, 2 ; *P.L.*, 37, 1406).

Un cœur brisé humilié et brisé par la douleur du repentir, tel est donc le sacrifice que Dieu nous demande afin de nous unir à lui (*De civ. Dei*, 10, 5 ; *En. in Ps.*, 4, 7 ; 50, 21 ; 130, 4 ; *Sermo*, 19, 3).

II. LES MOYENS DE LA PÉNITENCE QUOTIDIENNE

La confession des péchés s'impose à tous comme une nécessité : le chrétien est un homme qui se reconnaît pécheur. Mais s'il s'agit plus précisément de guérir les péchés de tous les jours, « Dieu, voyant notre faiblesse, a établi dans sa miséricorde les remèdes des aumônes, des jeûnes et des prières » (*Sermo*, 9, 17). Aussi « pour ses fautes quotidiennes personne ne cesse d'offrir, selon ses forces, les sacrifices des aumônes, des jeûnes et des prières » (*Sermo*, 351, 3, 6). Le temps de Carême nous avertit seulement chaque année « d'apporter une ferveur plus insistante et plus vive aux jeûnes, aux prières et aux aumônes » (*Sermo*, 208, 1).

Cette énumération traditionnelle⁵ revient fréquemment dans les sermons et les écrits d'Augustin (*Sermo*, 150, 6, 7 ; *En. in Ps.*, 66, 7 ; *In Jo. Ev. Tr.*, 12, 14 ; *Epist.*, 220, 11 ; 265, 8 ; *Contra epist. Parm.*, 2, 10, 20 ; *De perf. just. hom.*, 8, 18). Il peut même dire : « Telle est la justice de l'homme en cette vie : le jeûne, l'aumône et la prière » (*En. in Ps.*, 42, 8). Néanmoins, quand il traite de la pénitence quotidienne, ses développements s'attachent surtout à la prière et à l'aumône.

La récitation quotidienne du Pater

« Au milieu de tous ces péchés de chaque jour, quelle est notre espérance, sinon de dire d'un cœur humble, dans la prière du Seigneur qui fait déjà nos délices, à nous qui ne défendons pas nos péchés, mais qui les confessons : *Remets-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs*, et d'avoir comme avocat auprès du Père Jésus-Christ le Juste pour qu'il soit propitiation pour nos péchés ? » (*En. in Ps.*, 140, 19 ; *P.L.*, 37, 1828).

5. Au milieu du II^e siècle, l'homélie, connue sous le nom de deuxième *Épître* de saint Clément, établissait cette hiérarchie : « L'aumône est excellente comme pénitence du péché ; le jeûne vaut mieux que la prière, mais l'aumône vaut mieux que l'un et l'autre » (16, 4).

La prière que le Seigneur nous a enseignée, nous avons à la réciter chaque jour et plusieurs fois par jour (*Enchir.*, 20, 78; *Sermo*, 83, 4; 181, 8), soit en privé, soit au cours de la célébration liturgique comme préparation à recevoir l'Eucharistie (*Sermo Denis*, 6, 3; *Sermo*, 351, 3, 6). Elle est comme l'écope qui permet de vider la sentine (*Sermo*, 278, 13); elle assure notre purification quotidienne (*Sermo*, 56, 8, 12; *De nupt. et concup.*, 1, 33, 36); par elle la rémission des péchés peut nous être accordée chaque jour (*Sermo*, 58, 5, 6). Expliquant les articles du symbole aux catéchumènes, Augustin ne craint pas de leur dire qu'elle sera pour eux par la suite comme un baptême quotidien : « Parce que nous devons vivre en ce siècle où personne ne peut vivre sans péché, la rémission des péchés n'a pas lieu seulement dans l'ablution du saint baptême, elle a lieu encore dans l'oraison dominicale de tous les jours... Vous y trouverez comme votre baptême de tous les jours » (*Sermo Guelferb.*, 1, 8; édit. G. MORIN, p. 46; cf. *De symb. ad catech.*, 7, 16).

Le mot n'est pas lancé par inadvertance. Pour Augustin, en effet, la récitation loyale et charitable du *Pater* constitue la satisfaction des fautes vénielles, et elle les efface totalement : « Pour nos fautes fugitives et légères de chaque jour, dont cette vie n'est jamais exempte, la prière quotidienne des fidèles satisfait. Car c'est à ceux qui ont déjà été régénérés à ce Père par l'eau et l'Esprit qu'il revient de dire : *Notre Père qui est dans les cieux*. Cette prière détruit entièrement les petits péchés quotidiens » (*Enchir.*, 19, 71).

Si nous sommes fidèles à la réciter chaque jour et si nous y apportons chaque fois le cœur qui convient, il ne nous sera pas possible, certes, d'éviter toutes les fautes d'ignorance et de faiblesse, mais nous pouvons du moins avoir l'espérance de mourir sans aucune dette : « Prions pour que Dieu nous remette nos dettes, mais faisons ce qui est dit : remettons, nous aussi, à nos débiteurs. Quand nous remettons, il nous est remis. Nous disons cela tous les jours, nous le faisons tous les jours, et tous les jours cela s'accomplit en nous. Nous ne

sommes pas ici-bas sans péché, mais nous en sortirons sans péché » (*Sermo*, 181, 6, 8 ; *P.L.*, 38, 984).

Dans ses polémiques avec les Donatistes et les Pélagiens, Augustin insiste sur la demande de pardon et l'aveu du péché, contenus dans le : *Remets-nous nos dettes*. Quand il parle de la pénitence quotidienne, son insistance porte sur la condition du pardon, formulée par la deuxième partie de la demande : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. La prière du Seigneur n'a rien en effet d'une prière magique : elle ne produit ses effets que récitée par un cœur sincère, qui conforme ses actes à ses paroles : « Qui veut dire avec efficacité : *Remets-nous nos dettes*, doit dire en toute vérité : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. S'il ne dit pas la deuxième parole, ou s'il la dit en mentant, c'est en vain qu'il prononce la première » (*Sermo*, 58, 6, 7 ; *P.L.*, 38, 396).

Impossible de trouver une échappatoire. Celui qui a composé cette demande, c'est l'Avocat auquel nous avons confié notre cause (*Sermo*, 114, 5), « le Juriste qui siège auprès de Dieu et qui partage même son trône, et c'est d'après le livre du droit céleste qu'il nous a enseigné comment nous devons prier ; mais dans la formule même qu'il nous a apprise, il a inséré cette condition : *Remets-nous nos dettes, comme nous remettons à nos débiteurs* » (*In Jo. Ev. Tr.*, 7, 11 ; *En. in Ps.*, 129, 4 ; *Sermo*, 352, 2, 7).

Le Seigneur nous a donc fait conclure un pacte avec Dieu, et nous devons en remplir les conditions pour en obtenir les bienfaits : le pardon de Dieu n'est accordé qu'à celui qui pardonne à ses frères :

« Disons chaque jour avec humilité et dévotion : *Remets-nous nos dettes*, mais à condition de faire ce qui suit : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. C'est un pacte avec Dieu, un pacte véritable, et une condition a été fixée. Tu es homme, tu as un débiteur et tu es toi-même débiteur. Tu viens à Dieu, qui a des débiteurs, mais qui n'est débiteur de personne, pour lui demander la remise de ta dette. Mais il te dit : Je n'ai pas de dettes ; toi, tu as des dettes, car tu me dois ; mais ton frère aussi te doit. Tu es mon débiteur,

mais tu as aussi un débiteur. Tu es mon débiteur parce que tu as péché contre moi ; ton frère est ton débiteur parce qu'il a péché contre toi. Ce que tu feras avec ton débiteur, je le fais moi-même avec le mien : si tu lui remets sa dette, je te remets la tienne ; si tu retiens sa dette, je retiens la tienne » (*Sermo*, 181, 6, 8 ; *P.L.*, 38, 983-984 ; cf. *In Jo. Ep. Tr.*, 7, 1 ; *De civ. Dei*, 21, 27, 4).

« Le Seigneur ton Dieu te dit : Remets, et je te remets. Si tu n'as pas remis, c'est toi qui retiens contre toi, ce n'est pas moi » (*Sermo*, 56, 9, 13 ; *P.L.*, 38, 383 ; *Sermo*, 278, 10).

La demande de pardon inclut sa condition : l'homme ne peut donc pas implorer la remise de ses fautes sans rappeler, dans sa prière même, l'accord passé avec Dieu (cf. *Sermo*, 83, 4). Et Augustin le presse, lui montrant que, s'il veut obtenir son pardon, il n'a pas d'autre moyen que de répéter les paroles du Seigneur et de les mettre en pratique :

« Si ta conscience te reproche des faiblesses et si de toutes parts l'iniquité abonde en ce siècle, dis : *Remets-nous nos dettes*. Mais fais attention à ce qui suit. Tu n'as pas voulu remettre à ton frère son offense, et tu vas dire : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. Ou bien ne vas-tu pas le dire ? Mais si tu ne le dis pas, tu n'obtiendras rien, et si tu le dis, tu diras un mensonge. Alors dis-le, et dis-le en toute vérité.

Nous avons fait un pacte et un accord avec Dieu, et nous avons mis notre signature sur l'acte qui spécifie à quelle condition il nous remettra notre dette. Avec pleine confiance nous lui demandons de nous pardonner, si nous pardonnons nous-mêmes ; mais si nous ne pardonnons pas, ne pensons pas que nos péchés nous seront pardonnés » (*Sermo*, 211, 3 et 1 ; *P.L.*, 38, 1055 et 1054 ; cf. *Enchir.*, 19, 74 ; *En. in Ps.*, 143, 7).

Aussi, quand, le dimanche avant Pâques, Augustin enseigne aux catéchumènes l'oraison dominicale, s'il attire leur attention sur l'efficacité de cette prière pour la purification des fautes quotidiennes, il leur souligne en même temps les obligations qu'elle leur impose de pardonner de tout cœur et sans délai les offenses qu'ils peuvent avoir reçues :

« Remets-nous nos dettes, comme nous remettons à nos débiteurs. Au baptême tous les péchés absolument sont remis. Mais parce qu'ici-bas personne ne peut vivre sans péché, — même s'il ne s'agit pas d'une faute grave qui séparerait du pain (eucharistique), personne néanmoins ne peut être sur cette terre exempt de fautes — et parce que d'autre part nous ne pouvons recevoir le baptême qu'une seule fois, nous avons reçu dans la prière de quoi nous laver chaque jour, pour que chaque jour nos péchés nous soient remis, mais à la condition d'accomplir ce qui suit : *Comme nous remettons à nos débiteurs*. Aussi mes frères, je vous avertis, vous, mes enfants dans la grâce de Dieu, mes frères sous l'autorité de ce Père, je vous avertis : quand quelqu'un vous offense et pèche contre vous, s'il vient à vous, confesse sa faute et vous demande pardon, pardonnez-lui et remettez-lui sa dette aussitôt et de tout cœur, afin de ne pas éloigner de vous le pardon qui vient de Dieu. Car, si vous, vous ne remettez pas, lui non plus ne vous remettra pas » (*Sermo*, 59, 4, 7 ; *P.L.*, 38, 401).

Le don et le pardon

La prière même du Seigneur ne serait donc pas suffisante, à elle seule, pour obtenir la purification des péchés quotidiens : il faut qu'elle se prolonge dans la charité ; il faut que s'y adjoigne l'aumône (cf. *Sermo*, 56, 7, 11), l'aumône sous la double forme du don et du pardon (cf. *Sermo*, 206, 2 ; 259, 4) : « Qu'est-ce que la double aumône ? *Pardonnez, et il vous sera pardonné ; donnez et il vous sera donné* (*Luc*, 6, 37-38). La première aumône est celle que tu fais avec ton cœur, quand tu remets à ton frère son offense ; la seconde est celle que tu fais avec tes biens, quand tu donnes du pain aux pauvres » (*Sermo*, 58, 9, 10 ; *P.L.*, 38, 398).

Ces deux sortes d'aumônes, que le Seigneur a voulu rapprocher dans une même sentence, ne sont pas du reste à séparer de l'oraison dominicale : Augustin les regarde comme « les deux ailes de cette prière » (*Sermo*, 58, 9, 10) : elles en constituent le soutien, elles en garantissent la sincérité, elles lui donnent son élan et lui permettent d'avoir accès auprès de Dieu et d'obtenir ses bienfaits :

« Il y a deux œuvres de miséricorde qui nous délivrent ; le Seigneur les a exprimées en peu de mots dans l'Évangile : *Pardonnez, et il vous sera pardonné ; donnez, et il vous sera donné. Pardonnez et il vous sera pardonné*, voilà pour l'indulgence ; *donnez et il vous sera donné*, voilà pour la bienfaisance. Il dit à propos de l'indulgence : Tu veux qu'on te pardonne tes péchés ; tu as, toi aussi, quelqu'un à qui tu pourrais pardonner. Il dit à propos de la bienfaisance : Le mendiant te supplie, et tu es, toi aussi, le mendiant de Dieu. Quand nous prions en effet, nous sommes, tous, les mendiants de Dieu : nous nous tenons debout devant la porte du Père de famille, ou plutôt nous nous prosternons, nous gémissons en suppliant avec le désir de recevoir quelque chose, et ce quelque chose, c'est Dieu lui-même. Que tu demande le mendiant ? Du pain. Et toi, que demandes-tu à Dieu, sinon le Christ, qui dit : *Je suis le pain vivant, descendu du ciel* (Jean, 6, 51) ? Vous voulez qu'on vous pardonne ? Pardonnez : *pardonnez et il vous sera pardonné*. Vous voulez recevoir ? Donnez, *et il vous sera donné* » (Sermo, 83, 2 ; P.L., 38, 515).

On pourrait penser que ce thème de l'aumône ne fait qu'élargir le thème du pacte avec Dieu, développé à propos de la cinquième demande du *Pater*. Ils se recourent en partie, il est vrai, et c'est le même principe qui les explique tous les deux : Dieu se comporte à notre égard comme nous nous comportons à l'égard de nos frères. Augustin pourtant ne se répète pas : partis de versets différents de l'Écriture, les deux thèmes gardent leur indépendance. Le thème du pacte se meut dans une atmosphère juridique : l'homme s'est engagé à pardonner à ses frères pour obtenir le pardon de Dieu ; s'il refuse de remplir la condition qu'il a souscrite, il ne doit pas s'attendre à recevoir son propre pardon. Le thème de la double aumône, lui, fait appel à la miséricorde, et Augustin se plaît à y souligner que les gestes de Dieu l'emportent incomparablement sur ceux des hommes : c'est par pure libéralité, sans nul besoin et sans rien recevoir, que Dieu donne et pardonne, l'homme n'exerce sa miséricorde qu'avec la conscience de son propre dénuement ; les biens qu'il donne, en plus, restent limités à sa mesure d'homme et sont des biens qu'il a reçus, Dieu se donne lui-même. Toutes ces idées se retrouvent ma-

gnifiquement exposées dans un sermon prêché le dimanche après Pâques :

« Aux blessures presque quotidiennes le remède à apporter se trouve dans les bonnes œuvres de la miséricorde. En effet, si tu veux obtenir la miséricorde de Dieu, sois miséricordieux. Si tu refuses, toi, homme, d'être humain avec l'homme, Dieu refusera à son tour de te rendre divin, c'est-à-dire de t'accorder cette immortalité incorruptible par laquelle il fait de nous des dieux. Car Dieu n'a aucunement besoin de toi, mais toi, tu as besoin de Dieu. Pour être heureux il ne te demande rien, mais toi, s'il ne te donne pas, tu ne pourras pas être heureux... Mes frères, nous nous recommandons à Dieu par les œuvres de miséricorde. *Confessons le Seigneur parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle (Ps., 117, 29)*. Confessons que Dieu possède la miséricorde et qu'il veut pardonner leurs péchés à ceux qui les confessent. Mais offre-lui un sacrifice : homme, aie compassion de l'homme, et Dieu aura compassion de toi. Tu es un homme, ton frère est un homme, et vous êtes deux malheureux. Dieu n'est pas malheureux, mais miséricordieux. Or, si un malheureux n'a pas compassion d'un autre malheureux, comment peut-il exiger la miséricorde de Celui qui ne sera jamais malheureux?... Tu ne donnes rien de ce que tu as reçu de Dieu, et tu veux que Dieu te donne de ce qu'il n'a pas reçu de toi ?...

Exercez la miséricorde, parce que les péchés abondent. Il n'y a pas d'autre moyen de trouver le repos, il n'y a pas d'autre chemin pour parvenir à Dieu, pour nous réunir avec lui, pour nous réconcilier avec celui que nous avons très dangereusement offensé. Nous devons paraître devant lui : que nos œuvres alors parlent pour nous, et qu'elles parlent plus haut que nos péchés...

Le Seigneur a joint les deux sortes de miséricorde : *Remettez, et il vous sera remis* : c'est la miséricorde de celui qui pardonne ; *donnez, et il vous sera donné* : c'est la miséricorde de celui qui donne. Vois si Dieu ne nous donne pas encore plus. Tu pardonnes à un homme la blessure qu'il t'a faite d'homme à homme : Dieu te pardonne l'offense que toi, homme, tu as faite à Dieu. N'y a-t-il aucune différence entre blesser un homme et offenser Dieu ? Il t'a donc donné davantage : parce que tu as pardonné la blessure faite à un homme, lui pardonne l'offense faite à Dieu. Regardez l'autre miséricorde : tu donnes du pain, lui donne le salut ; tu donnes une boisson à qui a soif, lui te donne à boire la Sagesse.

Peut-on comparer ce que tu donnes et ce que tu reçois ? » (*Sermo*, 259, 3-4 ; *P.L.*, 38, 1198-1200).

La miséricorde de Dieu donne donc la réponse de l'Infini à la miséricorde de l'homme. Augustin fait remarquer à propos de la parole du Seigneur : *Avec la mesure dont tu auras mesuré, tu seras mesuré* (*Matth.*, 7, 2), que, si c'est la même mesure qui est utilisée : Pardonne et je pardonne, ce n'est pas pourtant une mesure du même genre : « Tu as auprès de toi la mesure du pardon à donner, tu trouveras auprès de moi la mesure du pardon à recevoir ; tu as auprès de toi la mesure pour donner ce que tu as, tu trouveras auprès de moi la mesure pour recevoir ce que tu n'as pas » (*En. in Ps.*, 143, 8 ; *P.L.*, 37, 1802).

L'aumône sous sa double forme nous rend dignes d'être exaucés quand nous implorons notre pardon dans la prière (cf. *Sermo*, 60, 12) ; de plus, elle contribue par elle-même à nous obtenir ce pardon :

« La parole du Seigneur vise tout ce qui est fait par une miséricorde qui rend service : *Faites l'aumône et voici que tout est pur pour vous* (*Luc*, 11, 41). Non seulement celui qui donne de la nourriture à qui a faim, de la boisson à qui a soif ou un vêtement à qui est nu, celui qui assure un gîte au voyageur ou une retraite au fugitif, celui qui visite le malade ou le prisonnier, rachète le captif, soutient le faible, guide l'aveugle, console l'affligé, soigne le blessé, remet l'égaré sur son chemin, conseille l'hésitant et procure à tout indigent le nécessaire, mais encore celui-là fait l'aumône qui pardonne au pécheur.. Non seulement le fait de lui pardonner ou d'intercéder pour lui, mais encore le fait de le corriger et de lui imposer une peine en vue de son amendement est une aumône, parce que c'est un acte de miséricorde.. Il y a donc plusieurs espèces d'aumônes, qui toutes, quand nous les faisons, nous aident à obtenir le pardon de nos péchés » (*Enchir.*, 19, 72 ; trad., corrigée, de J. RIVIÈRE, Bibliothèque augustinienne 9, p. 231-233).

L'aumône est le sacrifice qui apaise Dieu pour les péchés de tous les jours : « De ces fautes et de ces péchés sans lesquels on ne peut mener cette vie les hommes sont purifiés

par les aumônes » (*Sermo*, 42, 1). « Ceux-là donnent le prix pour le rachat de leur âme (*Ps.*, 48, 8), qui ne cessent pas de faire des aumônes » (*En. in Ps.*, 48, ser. 1, 9 ; *P.L.*, 36, 649).

C'était une doctrine traditionnelle dans l'Eglise, et elle avait sa source dans les textes de l'Écriture (*Eccli.*, 3, 33 ; 29, 15 ; *Dan.*, 4, 24 ; *Matth.*, 5, 7 ; 6, 14-15 ; 18, 23-35 ; 25, 31-46 ; *Luc*, 3, 7-11 ; 11, 41 ; *Jacques*, 2, 13). Cet enseignement avait même été si souvent répété sans doute, il était en tout cas si vivant dans l'esprit des chrétiens d'alors que certains s'en autorisaient pour s'accorder toute licence de pécher, prétendant couvrir la gravité de leurs fautes et s'épargner les rigueurs du jugement par les largesses et la fréquence de leurs aumônes. Augustin ne manque pas de dénoncer cette erreur. Les aumônes, certes, gardent, toute leur valeur pour purifier l'homme de ses péchés, mais à condition qu'elles soient faites dans l'esprit que Dieu demande, pour accéder au Christ et non pour s'éloigner de lui (cf. *De Civ. Dei*, 21, 27, 3), à condition aussi que soit respecté l'ordre de la charité et que le pécheur commence par avoir pitié de son âme qui mendie et a soif de justice (cf. *Sermo*, 106, 4 ; 113, 3 ; *Enchir.*, 20, 75-77) :

« Les aumônes sont utiles à ceux qui ont changé leur vie. Car tu donnes au Christ indigent pour racheter tes péchés passés. Car si tu lui donnes pour qu'il te soit toujours permis de pécher avec impunité, ce n'est pas le Christ que tu rassasies, tu cherches à corrompre le Juge. Faires donc vos aumônes pour que vos prières soient exaucées et que Dieu vous aide à améliorer votre vie. Et vous qui changez votre vie, changez-là en mieux, pour que, par les aumônes et la prière, vos péchés passés soient pardonnés et que vous adviennent les biens éternels » (*Sermo*, 39, 4, 6 ; *P.L.*, 38, 243-244).

.*

Pénitence quotidienne : on imagine volontiers, à ces mots, la spiritualité anxieuse et triste d'une âme refermée sur elle-même et toute préoccupée de sa seule sauvegarde. Le génie

chrétien de l'évêque d'Hippone ne connaît pas ces étroitesse. Pour être authentiquement religieuse, la confession des péchés qu'il exige doit être chant de louange, proclamation de la grandeur de Dieu, espérance en sa miséricorde, appel à la puissance de salut du Christ. Il condamne comme stérile la pénitence qui n'aurait d'autre objet que d'éviter le mal et refuserait de s'engager dans une charité de don et de pardon. Et, malgré les tentations et les difficultés de cette vie, c'est toute la joie de l'espérance qu'il réclame au cœur même qui se trouble devant son péché (cf. *En. in Ps.*, 145, 2 ; *P.L.*, 37, 1884-1885). La misère de l'homme ne saurait tenir en échec la Puissance et la Miséricorde de Dieu.

Marie-François BERROUARD, o.p.
